

*Questions orales***LA BANQUE DU CANADA**

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a appliqué une politique monétaire qui a entraîné le Canada dans une récession. Hier soir, il a refusé de dire ne serait-ce que combien il gagne pour exercer cet immense pouvoir. Il a également refusé de dire si ses employés seront visés par le gel des salaires dans la fonction publique.

Si le salaire de M. Crow doit être approuvé par le Cabinet et si le salaire de tous les députés est du domaine public jusque dans le détail, pourquoi tenir secret le salaire de M. Crow?

Le ministre nous dira-t-il si la Banque du Canada est effectivement assujettie, comme elle devrait l'être en toute justice, au gel des salaires imposé dans la fonction publique si l'ensemble de la fonction publique fédérale est censé être visé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai communiqué avec M. Crow par lettre pour l'inviter à discuter de l'application de la politique des salaires de la fonction publique. Je puis assurer à mon collègue que la Banque du Canada et la fonction publique fédérale seront soumises aux mêmes règles en matière de traitements et de salaires pour les trois années à venir.

Mon collègue connaît très bien la politique que le gouvernement a adoptée à l'égard des salaires des hauts fonctionnaires. Nous avons établi une fourchette de salaires. Le conseil d'administration des organismes comme celui-là fixe un niveau correspondant à cette fourchette, lequel est soumis à l'approbation du gouvernement. On peut facilement connaître cette fourchette car ce renseignement est du domaine public.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question concerne le rapport du Conseil national du bien-être qui exhorte le gouvernement à annuler le plafond qu'il a imposé au Régime d'assistance publique du Canada, ses compressions dans les paiements de transfert versés à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et l'Ontario au titre de ce régime. Dans ce rapport, le conseil affirme que le moment est bien mal

choisi pour sabrer dans les mesures de protection de dernier recours.

Le ministre de la Santé a défendu ce plafond en affirmant que nous ne pouvons faire payer le déficit à nos enfants. Le ministre des Finances ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il nous dire pourquoi alors les 700 000 enfants pauvres qui dépendent du Régime d'assistance publique du Canada devraient faire les frais de notre déficit? Pour quelles raisons serait-il juste de leur faire payer la note?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, contrairement à sa collègue de Hamilton-Est, au moins le député sait à quelles provinces s'applique ce plafond.

L'hypothèse de départ de sa question est fautive. Le gouvernement n'a pas l'intention de faire payer les chômeurs ou les enfants. Les restrictions concernant les transferts aux provinces au cours de la prochaine année représenteront environ 0,5 p. 100 des recettes provinciales.

Nous demandons aux provinces non pas de pénaliser les pauvres ou les défavorisés, mais plutôt d'utiliser à bon escient les autres 9,5 p. 100 pour établir des priorités au même titre que le gouvernement fédéral.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous proposons que le gouvernement fasse payer le déficit à toutes les sociétés qui profitent de toutes sortes d'avantages fiscaux depuis des années.

À cet égard, je voudrais demander au ministre des Finances ou au ministre responsable de Statistique Canada si le gouvernement est au courant de l'étude réalisée par Statistique Canada qui montre que près de la moitié de la dette du pays, 44 p. 100 est attribuable aux avantages fiscaux accordés aux sociétés et aux nantis.

Cette étude est apparemment demeurée secrète jusqu'à maintenant. Nous voulons savoir pourquoi et quand le gouvernement va la publier, afin que les Canadiens puissent constater qu'on les trompe et voir exactement qui est responsable du déficit.

Pourquoi n'avez-vous pas publié cette étude?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore l'existence d'une telle étude. Mon collègue parle des avantages fiscaux accordés aux sociétés. J'en ai discuté point par point au comité la semaine dernière. J'ai précisé pourquoi le gouvernement considère qu'en suivant la voie proposée par le député de Winnipeg, nous inciterions beaucoup d'entreprises de